Procès-Verbal de la 101e Séance du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical du 23 mars 2021

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de Conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents ou représentés : 52
Nombre de votant : 46

Convoqué le 11 mars 2021, le conseil syndical s'est réuni le 23 mars 2021 à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

101e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur François REPOLT
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Nicolas WEINMEISTER
Monsieur Charles BRAULT
Madame Béatrice ROUGANNE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Christian MÉLIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur GILLES VESCOVI
Monsieur Pierrick BELLAT
Monsieur Daniel JEAN
Monsieur Pierre SABATIER

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Marcel ALÉDO	à	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Philippe CARTAILLER	à	Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Cédric MEYNIER	à	Monsieur Alain DESFORGES
Monsieur Pierre PÉCOUL	à	Monsieur Christian MÉLIS
Madame Mina PERRIN	à	Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Laurent THÉVENOT	à	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Dominique MARQUIE
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Denis ROUGEYRON
Monsieur Marcel ALÉDO
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Alain CHARLAT
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur André MAGNOUX
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Mina PERRIN
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Laurent THÉVENOT

695 – Procès-Verbal de la 100e Séance du Comité Syndical

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la 100e séance du Comité Syndical qui s'est déroulée le 2 février 2021.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, approuve les procès-verbaux de la 100e séance du Comité Syndical.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

696 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les résultats de l'exercice 2020 au compte administratif sont résumés dans le tableau suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 363 843.70 €	1 317 022.61 €	- 46 821.09€	+ 247 769.64 €	+ 200 948.55 €
Investissement	1 960 296.57 €	1 741 605.18 €	- 218 691.39 €	+ 328 572.87 €	+ 109 881.48 €
Total	**3 324 140 .27 €**	**3 058 627.79 €**	**- 265 512.48 €**	**+ 576 342.51 €**	**+ 310 830.03 €**

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

L'exercice 2020 présente :

- En fonctionnement un déficit de 46 821.09€ qui s'explique notamment par le remboursement exceptionnel d'une avance du Conseil Régional pour l'animation du programme Leader de 35 000€ et par le décalage à 2021 du versement de la participation de l'Etat à l'animation du PAT. Pour autant les charges à caractère général ont été très inférieures aux prévisions (111 102.59 € au lieu de 143 200 €) principalement du fait de la crise Covid.
- En Investissement un déficit de 218 691.39 € qui s'explique exclusivement par l'opération « voie verte ». Sans cette opération le résultat serait excédentaire de 96 217.15€ principalement en raison du retard dans l'exécution des études.

Si l'année 2020 doit donc être considéré comme une année atypique du fait de l'impact de la crise Covid et de l'importance financière de la voie verte, il conviendra de rester très vigilant sur l'équilibre de l'exercice suivant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **de donner acte au Président de séance de la présentation qui a été faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer conformément au tableau précédemment exposé ;**
- **de constater la conformité du compte administratif au compte de gestion pour ce qui concerne le résultat antérieur reporté, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- **d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau précédemment exposé.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

697 – COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le compte de gestion de l'exercice 2020 a été dressé par le Trésorier Principal Municipal sur la base du budget primitif 2020, de la décision modificative N°1, des titres définitifs de créances à recouvrer, du détail des dépenses à effectuer et celui des mandats. Ce compte de gestion comprend également l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées, et après s'être assuré qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres de l'ordonnateur et ceux du comptable sur l'exécution du budget de l'exercice, Il est proposé de :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ;**
- **De déclarer qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

698 – Reprise et Affectation des Résultats 2020

Monsieur le Président explique aux membres de l'assemblée que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un déficit de 46 821.09 € (1.363 843.70 – 1.317 022.61), qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2019, soit la somme de 247 769.64 €, présente en définitif un excédent de 200 948.55 €.

De même, il précise que le résultat d'investissement de l'exercice 2020, tel qu'il est déterminé tant au compte administratif qu'au compte de gestion, présente un déficit de 218 691.39 € (1 960 296.57 – 1 741 605 .18), qui cumulé au résultat reporté de l'exercice 2017, soit la somme de 328 572.87 €, présente en définitif un excédent de 109 881.48 €.

Monsieur le Président rappelle que le Comité syndical est donc amené à se prononcer sur l'affectation des résultats 2020 et propose d'affecter la somme 200 948.55 € (soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2021. Par ailleurs l'excédent de 109 881.48 € de la section d'investissement est automatiquement reporté en recettes d'investissement au chapitre 001 du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'affecter la somme 200 948.55 € (soit l'excédent de clôture de la section de fonctionnement) en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du Budget Primitif de l'exercice 2021 ;**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

699 – COTISATIONS 2021

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que les statuts du Syndicat Mixte Le Grand Clermont prévoient, à l'article 5 : « Les recettes du PETR sont celles fixées à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. La contribution des Établissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents est calculée au prorata de la population totale de chacun d'eux comprise à l'intérieur du périmètre du PETR, selon un taux fixé annuellement. Conformément à l'article L 5111-1 du CGCT, les modalités de remboursement des frais liés au fonctionnement du service unifié font l'objet d'une convention avec les cocontractants. »

Il explique que le taux de cotisation pour l'année 2020 s'élevait à 1,70 € par habitant et propose de maintenir ce taux de cotisation pour l'année 2021.

Le recensement de la population de 2018 devient la référence. Le montant des cotisations est détaillé dans le tableau ci-après.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

EPCI	Pop réf 2017	1,70 €/hab Cotisat° 2020	Pop réf 2018	1,70 €/hab Cotisat° 2021
Billom Communauté	26 126	44 414	26 242	44 611.40
Clermont Auvergne Métropole	295 898	503 027	300 131	510 222.70
Mond'Arverne Communauté	41 055	69 794	41 216	70 067.20
Riom, Limagne et Volcans	68 678	116 753	68 807	116 971.90
TOTAL	431 757	733 988	436 396	741 873.20

Monsieur le Président propose de voter les montants des cotisations pour l'exercice 2021, tels que présentés dans le tableau ci-avant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver les taux et montants de cotisation pour l'exercice 2021.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

700 – AMORTISSEMENTS 2021

Monsieur le Président rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M14 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal.

À ce titre, les règles de gestion concernant les amortissements des biens acquis sont les suivantes :

- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans prorata temporis à compter de l'exercice suivant l'acquisition ;
- tout plan d'amortissement en cours se poursuivra selon ses modalités initiales jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction) ;
- les biens acquis pour un montant inférieur à 500,00 € TTC seront amortis en une seule année.

Le Président propose, à partir de l'exercice 2021, les durées d'amortissement suivantes :

Article	Bien ou catégorie de bien	Durée d'amortissement
Immobilisation incorporelle		
202	DAAC, frais liés aux modifications du SCoT	6 ans
2031	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
2051	Logiciels	5 ans
Immobilisation corporelle		
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau	10 ans
2183	Matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'appliquer les durées d'amortissement à partir de l'exercice 2021, telles que présentées.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

701 – BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation brève et synthétique du budget primitif 2021 (article L.2313-1 du CGCT)

Après deux exercices budgétaires excédentaires (2018 et 2019), l'exercice 2020 se clôture par un déficit tant en fonctionnement qu'en investissement.

En fonctionnement, cette situation s'explique notamment par le remboursement exceptionnel d'une avance du Conseil Régional pour l'animation du programme Leader de 35 000€ et le décalage à 2021 du versement de la participation de l'Etat à l'animation du PAT. Pour autant cette situation montre qu'une gestion prudente avec des recherches d'économie et de recettes nouvelles est plus que jamais nécessaire.

En Investissement, le déficit s'explique exclusivement par le décalage entre les dépenses et le versement des subventions pour la voie verte. En isolant ce projet, le résultat de l'année serait positif.

Grace au report de l'excédent cumulé de 200 948.55€ en fonctionnement et de 109 881.48€ en investissement, le budget primitif 2021 peut toutefois encore être abordé avec sérénité quant à la situation financière à court terme du Grand Clermont. Le principe d'une gestion rigoureuse doit demeurer car les marges demeurent très faibles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

1. Structure générale du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 (incluant les opérations d'ordre et de transfert entre sections) s'élève à :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 592 482.87€	1 592 482.87€
Section d'investissement	1 581 005.48€	1 581 005.48€
TOTAL	3 173 488.35€	3 173 488.35€

De manière schématique les grands équilibres de ce budget se présentent ainsi :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général	153 K€	1 592 K€	Excédent de fonct. reporté	201 K€	1 592 K€
Charges en personnel	795 K€		Atténuation de charges	3 K€	
Atténuation de produits	49 K€		Subventions et participation	1 313 K€	
Autres charges de gestion courante Et charges financières	247 K€		Autre produit de gestion courante	1 K€	
Charges exceptionnelles et imprévues	239 K€		Reprise de subventions	74 K€	
Dotation aux amortissements	109 K€				

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Subventions transférables	74 K€	1 581 K€	Amortissements	109 K€	1 581 K€
Immobilisations corporelles	45 K€		Excédent d'invest. reporté	110 K€	
Immobilis. incorporelles en cours	361 K€		Subventions d'investissement	161 K€	
Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	1 100 K€		Comptabilité distincte rattachée (voie verte)	1 200 K€	
Dépôt et cautionnements	1 K€		FCTVA	1 K€	

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

2. Évolution des principaux postes budgétaires

a- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du BP 2021 s'élèvent à 1592 K€ en prenant en compte les transferts entre sections et l'excédent reporté de l'année N-1.

Les recettes réelles sont estimées à 1 317 K€. La principale recette de 741 K€, la contribution des membres en application du taux de 1,70 €/habitant, est en augmentation de près de 8 000€ du fait de l'augmentation de la population. Les contributions au fonctionnement du service ADS sont estimées à 343 K€ en hausse de 25 000€ par rapport à l'estimation 2020 du fait de la hausse des charges de personnel et de la prévision d'acquisition de logiciels permettant la mise en place de la dématérialisation. Les subventions allouées par l'État, le Département, le Parc Livradois Forez et l'Europe sont estimées à 228K€. Ces dernières sont en hausse par rapport CA 2020 du fait notamment de la perception en 2021 des subventions de fonctionnement pour l'animation PAT de l'exercice précédent.

Chap	Libellé	BP/DM 2020	CA 2020	BP 2021
013	Atténuation de charges	2000.00 €	14 450.47€	3608.72€
74	Participations et subventions	1 277 856.62 €	1 215 267.55€	1 312 925.60€
	Participation des membres	*733 987.00 €*	*733 988.00€*	*741 873.20€*
	Contribution service ADS année N	*318 744.40 €*	*318744.40€*	*343 214.04€*
	Subventions	*225 125.22 €*	*162 535.15€*	*227 838.00€*
75	Produits divers de gestion courante	1 000€	915.46 €	1000.00€
	Total Recettes réelles	1 280 856 .62€	1 230 633.48€	1 317 534.32€
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	85 719.15 €	86 389.13€	74 000.00€
002	Excédent de résultat de fonct. reporté	247 769.64 €		200 948.55€
Total des recettes de fonctionnement		1 614 345.41 €	1 317 022.61€	1 592 482.87€

b- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au BP 2021 s'élèvent à 1 592 K€, sachant que 239 K € sont mis en réserve sur les chapitres 67 et 022 par mesure de prudence au regard du dernier exercice ; ils constituent par ailleurs un potentiel d'autofinancement pour des nouveaux projets.

Les charges à caractères générales, estimées à 153 000€, sont en hausse par rapport au budget 2020 (+ 10 000€) et surtout par rapport au CA 2020 (+ 42 000€). Cette hausse s'explique par la baisse des coûts de fonctionnement en 2020 du fait de la crise COVID et, inversement, par la prévision de reprise en 2021 avec notamment la réalisation d'actions reportées et de nouvelles actions. Ainsi Il est par exemple prévu de faire réaliser des vidéos (7 200€) pour valoriser des actions exemplaires dans la cadre de la mission attractivité, et de pouvoir faire intervenir des experts et d'organiser des visites de territoires dans la cadre des réflexions prospectives (Grand Clermont Demain, Industrie de demain, Nouvelles formes d'habiter). Il est également intégré pour la première fois des frais liés au suivi du DAAC (analyse par la CCI).

Les charges en personnel, estimées à 795 000€, sont en hausse de l'ordre de 1% par rapport au BP 2020 (et de l'ordre de 5% par rapport au CA 2019) du fait du Glissement Vieillesse Technicité, de l'application en année pleine du RIFSEEP, de la baisse de l'abattement du versement transport et du renfort en personnel administratif (création du poste de responsable administratif). Inversement la prévision de recours à des remplacements est diminuée

Les atténuations de produits recouvrent le remboursement d'un trop perçu en 2020 pour le service ADS (12 000€) et le reversement de 37 000€ de la subvention POI Loire au Conseil Départemental pour la voie verte.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Les autres charges de gestion courante sont en baisse par rapport aux années précédentes principalement du fait de la baisse de 50 000€ (200 000 à 150 000€) de la contribution à l'agence d'urbanisme. Elles recouvrent également les indemnités des élus.

Le coût des amortissements (109 000€) est en baisse de 50 000€ par rapport à 2020.

Chap.	Libellé	BP/DM 2020	CA 2020	BP 2021
011	*Charges à caractère général*	143 200.00€	111 102.59€	153 000.00€
012	*Charges en personnel*	787 000.00€	757 262.28€	795 000.00€
014	*Atténuation de produits*	53 000€	42 401.60€	49 148.78€
65	*Autres charges de gestion courante*	309 784.72€	294 642.80€	243 800.00€
66	*Charges financières*	5 000€		3 000€
67/022	*Charges exceptionnelles et dépenses imprévues*	157 926.26€		239 534.09€
	Total dépenses réelles	1 455 910.98€	1 205 409.27€	1 483 482.87€
042	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	158 434.43€	158 434.43€	109 000€
	Total des dépenses de fonctionnement	1 614 345.41€	1 363 843.70€	1 592 482.87€

c- Les recettes d'investissement

Le montant de la section d'investissement est en baisse par rapport à l'année dernière et s'établie à 1 581 K€ contre à 3 496 K€ en 2020. Cela s'explique par la fin de la première tranche des travaux de la voie verte alors que la seconde tranche ne pourra tête lancée qu'en 2022 dans l'attente des dernières acquisitions foncières. Les recettes de le voie verte, estimées à 1 200 000€, sont les avances des EPCI pour 428 K€ et les acomptes des subventions de la Région et du FEDER.

Les autres recettes sont le solde d'investissement reporté pour 110 K€, l'amortissement pour 109 K€ et les subventions de l'Etat et de l'Europe (161 K€) permettant de financer les études du PAT, le Plan paysage, l'étude sur le design de service sur Mond'Arverne Communauté et l'étude de définition de la nouvelle candidature Leader.

Chap.	Libellé	BP/DM 2020	CA 2020	BP 2021
10	*Dotations, fonds divers*	1 000€	1 876.43€	1 060.00€
13	*Subventions d'investissement*	158 251.69€	61 456.52 €	161 064.00€
	Total des recettes réelles	159 251.69€	61 456.52 €	162 064.00€
45	*Opération sous mandat voie verte*	*2 850 000.00€*	*1 519 837.80 €*	1 200 000€
	Total recettes en compta distincte rattachée	2 850 000.00€	1 519 837.80 €	1 200 000€
040	*Amortissement des immobilisations*	158 434.43€	158 434.43 €	109 000.00€
001	*Solde d'exécution Invest. Reporté*	328 572.87€	0.00 €	109 881.48€
	Total des recettes d'investissements	3 496 258.99€	1 741 605.18 €	1 581 005.48€

d- les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au BP 2021 s'élèvent à 1 581K€.

Les principales dépenses d'investissement programmées en 2021 correspondent :

- aux travaux de la voie verte pour 1 100 K€ (contre 2 850 K€ au BP 2020).
- Aux études du Plan paysage, du design de service, du PAT (filière locale légumes de plein champ, unités de transformation locale, repérage potentiel foncier) de l'économie circulaire à St Dier d'Auvergne et de l'accompagnement à la rédaction de la nouvelle candidature Leader pour 361 K€ au total (contre 259K€ au BP 2020).

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

- Aux acquisitions de matériels informatiques et de mobiliers pour 45 K€ (contre 15 K€ au BP 2020). Cette hausse est dû au changement du serveur et à l'acquisition de logiciels pour la dématérialisation de l'ADS.

Chap.	Libellé	BP/DM 2020	CA 2020	BP 2021
20	*Immobilisations incorporelles*	285 033.84€		
21	*Immobilisations corporelles + Dépôt*	15 000.00€	12 887.57€	45 000.00€
23	*Immobilisations incorporelles en cours*	259 506.00€	26 892.55€	361 005.48
27	*Dépôts et cautionnements*	1000.00€	50.98€	1000.00€
	Total des dépenses réelles	560 539.84€	39 831.11e	407 005.48€
45	*Opération sous mandat voie verte n°10*	2 850 000.00€	1 834 746.34€	1 100 000.00€
	Total des recettes en compta distincte rattachée	2 850 000.00€	1 834 746.34€	1 100 000.00€
040	*Op. d'ordre de transfert entre sections*	85 719.15€	85 719.13€	74 000.00€
	Total dépenses d'investissements	3 496 258.99€	1 960 296.57e	1 581 005.48€

3. Gestion de la dette et de la trésorerie

Au 1er janvier 2021, le PETR Le Grand Clermont n'a contracté aucun emprunt.

Au regard des travaux du projet de voie verte et de décalage inévitable entre les dépenses et l'encaissement des subventions, le PETR mobilisera comme en 2020 une ligne de trésorerie dont le montant maximum est de 1 500 000€.

Constatant que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du Comité syndical du 2 février 2021, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif de l'année 2021.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

702 – CANDIDATURE LEADER 2023-2027

La prochaine programmation LEADER débutera au 1er janvier 2023. Les territoires pourront candidater par l'intermédiaire d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui sera publié par la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de Gestion du programme, avant fin juin 2021.

Le calendrier de L'AMI :

- Juin 2021 : Publication de l'AMI
- Date limite candidature : janvier 2022
- Février-Avril 2022 : Sélection des GAL
- Juin-Déc. 2022 : Conventionnement
- 01/01/2023 : Démarrage programmation LEADER

Depuis plusieurs mois, les élus et techniciens du territoire sont mobilisés, dans la perspective de réfléchir à une nouvelle candidature du PETR Le Grand Clermont à la prochaine programmation LEADER 2023-2027. Ce travail a été réalisé avec l'objectif de requestionner le contour territorial et stratégique de cette candidature par rapport à la programmation actuelle. Au sortir de cette phase préalable de concertation dans laquelle différents scénarios ont été étudiés, plusieurs pistes de travail semblent émerger :

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Une redéfinition du contour stratégique de la candidature en tenant compte :

- de l'articulation avec l'exigence transversale de la transition énergétique et écologique du territoire, de préservation des ressources naturelles, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- des priorités de développement spécifique au territoire (mobilité durable, tourisme, agriculture en circuits court…), tout en s'intégrant dans les objectifs thématiques régionaux.
- d'une volonté de conserver l'enjeu de valorisation du Val d'Allier comme un des axes prioritaires, en synergie à la mise en place de la véloroute/voie verte Via Allier V 70, projet fortement soutenu par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Un élargissement du territoire du GAL qui pourrait inclure :

- L'EPCI Mond'Arverne Communauté dans sa totalité (27 communes dont 18 sont dans le périmètre actuel du GAL Val d'Allier du Grand Clermont).
- les communes de l'EPCI Billom Communauté se trouvant dans le périmètre actuel du GAL Val d'Allier du Grand Clermont (et hors périmètre du GAL Livradois-Forez) : Mur sur allier, Chauriat, Saint Bonnet-es-Allier, Pérignat es Allier.
- les 24 communes de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans qui se situent hors périmètre du GAL des Volcans d'Auvergne, sous réserve...
- …d'assurer une continuité territoriale pour la mise en œuvre d'une stratégie LEADER cohérente via la commune de Pont du Château (Clermont Auvergne Métropole) et les communes de Vertaizon et Beauregard-l'Évêque.

Il appartient au Grand Clermont d'approuver l'opportunité pour le PETR de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour le prochain programme leader 2023-2027.

Pour ce faire, il est proposé de recruter un prestataire extérieur dont la mission portera sur :

- L'élaboration et la rédaction du dossier de candidature en concertation des acteurs concernés par la stratégie visée (public, privé, associations, experts…). Cette phase se déroulerait de mai 2021 à juin 2022.

- Si la candidature du PETR du Grand-Clermont au programme LEADER 2023-2027 est sélectionné par la Région Auvergne Rhône-Alpes, la mission pourra être complétée par l'accompagnement au conventionnement avec la Région et l'ASP. Cette phase se déroulerait de juin 2022 à décembre 2022

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financeur	Montant prévisionnel
Mission d'accompagnement à l'élaboration, à la rédaction du dossier de candidature et au conventionnement au programme LEADER 2023-2027	35 000,00 €	LEADER	28 000,00 €
		PETR Le Grand Clermont	7 000,00 €
Total dépenses prévisionnelles HT	**35 000,00 €**	**Total ressources prévisionnelles**	**35 000,00 €**

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver l'opportunité pour le PETR Du Grand Clermont de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt pour le prochain programme leader 2023-2027 ;**
- **d'approuver l'opération : « mission d'accompagnement à l'élaboration, à la rédaction du dossier de candidature et au conventionnement au programme LEADER 2023-2027 » ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération et de solliciter une subvention LEADER de 28 000€ ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au projet ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

703 – ANIMATION PAT 2021-2023

Depuis 2017, le Grand Clermont et le Parc Naturel Régional Livradois-Forez ont élaboré un Projet Alimentaire Territorial commun, mis en place une gouvernance avec les acteurs et travaillé à sa mise en œuvre.

Cette démarche participative et prospective vise à augmenter le taux d'auto-approvisionnement du territoire ainsi qu'à favoriser la consommation de produits locaux de qualité issus d'une agriculture rémunératrice et respectueuse de l'environnement. De plus en plus de structures, publiques comme privés, du territoire s'engagent désormais pour la mise en œuvre d'actions concourant à l'atteinte des objectifs notamment chiffrés du PAT.

Afin de poursuivre l'indispensable animation du dossier permettant d'entretenir la réelle dynamique du PAT, et en accord avec le PNR Livradois-Forez, monsieur le Président propose d'approuver la poursuite d'une mission de suivi/animation du PAT portée par le Grand Clermont sur la période 2021/2023.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que des demandes d'aides, pour le financement de cette animation PAT 2021-23, seront déposées auprès des GAL LEADER « Parc naturel régional Livradois-Forez » et « Val d'Allier du Grand Clermont » ainsi qu'auprès de l'Etat notamment dans le cadre du Plan de Relance en cours selon le prévisionnel suivant :

Récapitulatif des dépenses	Montant HT	Financements	Montants
Frais salariaux	108 506,64€	LEADER PNR Livradois-Forez	35 312,45 €
Frais de structure	16 276,00 €	LEADER Val d'Allier Grand Clermont	9 200,00 €
Frais de déplacement et de repas	2 000€	Etat – Plan de relance	66 153,66 €
Frais de stagiaires PAT	11 500€		
		Autofinancement	27 666,53 €
Total HT des dépenses prévisionnelles	138 332,64 €	Total des recettes prévisionnelles	138 332,64 €

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Les dossiers LEADER du Grand Clermont feront l'objet d'une demande de subvention par année, afin de respecter les règles de récurrence du Programme de Développement Rural.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- **d'approuver le projet d'animation du PAT pour 2021-2023 ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté par Monsieur le Président ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions et à signer tout document se rapportant à ces demandes ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde de dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel ;**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

704 – Agence d'Urbanisme Clermont Métropole Convention 2021

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 09 octobre 2003, le Grand Clermont a choisi d'adhérer à l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole.

Depuis cette date une cotisation annuelle est fixée et l'Agence d'urbanisme intègre dans son programme mutualisé annuel les besoins du Grand Clermont.

En 2021en plus du programme général mutualisé dont les observatoires, les travaux de l'Agence d'urbanisme seront centrés sur :

URBANISME

- ➔ Elaboration et animation de la démarche « Demain Le Grand Clermont ». Sur la base de diagnostics territoriaux, engager des réflexions sur les transitions majeures du grand territoire : économie, autonomie alimentaire et énergétique, développement durable… Ces réflexions s'inscrivent dans un processus ouvert de type communautés apprenantes, avec l'ensemble des acteurs du territoire, et donnera lieu à la rédaction du projet du territoire du Grand Clermont.
- ➔ Participation de l'Agence d'urbanisme aux travaux de suivi du DAAC du Grand Clermont menée par la CCIT63.

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

- ➔ Animation d'un observatoire alimentaire territorial (chiffres clés, (économie agricole, surfaces agricoles, emploi…)) et cartographie du système alimentaire sur la base d'indicateurs à définir visant à rendre plus lisible les objectifs du PAT et à permettre son évaluation.

ECONOMIE

- ➔ Travaux en collaboration Pôle Métropolitain/ Grand Clermont sur la réflexion visant à définir les conditions d'accueil de l'industrie du futur.

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

La participation du Grand Clermont pour l'année 2021 s'élèverait à 150.000,00 €, sachant que 70 % de cette somme serait versée à la signature de la convention et que le solde serait assujetti à un bilan conjoint en fin d'année. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur ce programme afin de signer une convention entre l'Agence d'Urbanisme et le PETR Grand Clermont pour l'année 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver le programme de travail 2021 de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole pour le PETR du Grand Clermont,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole et le PETR Le Grand Clermont pour l'année.**

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200048171-20210630-DCS705-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/07/2021

72 avenue d'Italie – 63057 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél : 04 44 44 95 80 – E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr